



Ecole Primaire Publique

Chef lieu

73 400 - MARTHOD

☎ 04.79. 37.61.94

Ce.0730989D@ac-grenoble.fr

PROCES VERBAL

CONSEIL D'ECOLE extraordinaire lundi 11 mai 2020 17h

Présents : Mmes Jamet, Silvestre, Veyrat-Masson, Marin, Pradet, Thévenet, Chatelain, Aimard Gardet, Betend, Navette, Vernaz, MM Battentier, Roubeau

Excusés : Mme Mitteau, Cusin-Rollet, Brunet

Ordre du jour :

- Détail plan d'accueil des élèves à partir du 14 mai 2020

1) Remerciements aux parents et aux enfants

Un grand merci aux parents et aux enfants pour leur investissement tout au long du confinement, dans le travail réalisé à la maison et dans les défis solidaires envoyés par leurs enseignants.

Mme Marin souhaite également remercier Virginie Vernaz Maire-adjointe pour sa disponibilité et son implication dans la mise en place du protocole sanitaire permettant l'ouverture de l'école.

2) Résultats sondage et choix de l'emploi du temps

Lors du sondage envoyé le 1^{er} mai, environ la moitié des élèves d'élémentaire souhaitait reprendre le chemin de l'école.

C'est pour cela que nous avons fait le choix d'une organisation pédagogique avec autant de présentiel que de distanciel. Nous avons également pris en compte les fratries dans l'organisation des jours de présence à l'école.

Maternelles : le protocole sanitaire à faire appliquer et le personnel disponible sur place ne nous permettent pas d'accueillir les élèves de petite et moyenne sections. Un courrier de la rectrice indiquait également qu'un choix de niveaux prioritaires pouvait être réalisé par les enseignants.

Afin de permettre aux enfants de continuer à prendre le transport scolaire, les horaires de l'école n'ont pas été modifiés.

Nous avons fait le choix d'utiliser deux classes sur le site par jour, pour faciliter la désinfection et pour limiter les flux d'élèves.

3) Nombre d'élèves accueillis sur la période du 14 mai au 2 juin

GS	CP	CE1	CE2/CM1	CM1/CM2
0	5	10	8	13

L'école accueillera des enfants de personnel prioritaire (soignants, enseignants, fonctionnaires de la gendarmerie, police, pompiers,...).

Ces enfants ne seront pas forcément dans la classe de leur enseignant. Au-delà de deux enfants prioritaires, ils seront accueillis dans un groupe par une atsem ou par la directrice pour réaliser le plan de travail fixé par l'enseignant(e).

Chaque groupe de classe peut donc être accueillis 4 jours sur la période.

4) Questions

Intervention du Maire : Le protocole a été mis en place par la mairie et l'école.

Le maire souhaite préciser que concernant le virus, le risque « zéro » n'existe pas. Les parents décident d'inscrire leurs enfants à l'école en connaissance de cause. La Mairie assure au maximum les contraintes d'hygiène (désinfection deux fois par jour, fléchage, mise à disposition des salles de classe, ...) et ne pourra pas faire plus.

Sur le plan périscolaire, si un enfant se présente sans être inscrit à la garderie ou service « cantine », il sera refusé. Il existe suffisamment de moyens de communication pour que les parents réussissent à contacter les services de la commune.

Remarque de l'école : La traçabilité des enfants nous impose des inscriptions en bonne et due forme. Nous demandons aux familles d'être très attentifs à cela.

Question de parents : Le tarif SMA est celui appliqué lors de la mise en place du Service Minimum d'Accueil. Ce tarif correspond au coût des deux heures de garde comme stipulé dans le règlement du périscolaire disponible dans les documents sur le site d'inscription au périscolaire et signé en début d'année scolaire par les parents.

Remarque de l'école : Les enseignants se donnent le droit de contacter les parents et leur hiérarchie si un enfant s'avère perturbé par la situation et le contexte.

Questions de parents : Si au mois de juin, plus de familles désirent inscrire leurs enfants à l'école, que se passera-t-il ?

A l'heure actuelle, nous ne pouvons pas répondre. Nous attendrons les directives gouvernementales.

Fin du conseil d'école : 17h45